



# PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans, lundi 8 janvier 2024

### Les dispositifs de veille sociale et d'hébergement d'urgence en période hivernale dans le Loiret

Face aux vagues de froid, l'État a pour objectif de mettre à l'abri toutes les personnes qui le demandent. Compte tenu de la baisse des températures annoncées par Météo France pour les prochains jours, la préfète du Loiret déclenche, à compter du lundi 8 janvier 2024, le plan « Grand froid ». Cela se traduit, notamment, par l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires, des amplitudes horaires élargies des accueils de jour, et par l'intensification des maraudes.

#### Les moyens mis en œuvre dans le Loiret

L'État finance, sur des crédits de droit commun, 1458 places d'hébergement (hors dispositif spécifique dédié aux demandeurs d'asile), réparties comme suit :

Arrondissement	Places d'hébergement d'urgence	Places d'hébergement d'insertion	TOTAL
ORLÉANS	925	336	1261
MONTARGIS / GIEN	106	58	164
PITHIVIERS	21	12	33
TOTAL	<b>1052</b>	<b>406</b>	<b>1458</b>

Au-delà de ces places hivernales, **des places exceptionnelles peuvent être ouvertes en cas de grand froid, grâce à la mobilisation de sites mis à disposition par les collectivités**, notamment dans les arrondissements d'Orléans et de Montargis. C'est le cas depuis ce lundi, grâce notamment au concours de la mairie d'Orléans : 50 places supplémentaires « hivernales » sont ouvertes et s'ajoutent à ces 1458 places.

En complémentarité de l'hébergement d'urgence, la mobilisation des différents dispositifs de veille sociale permet de renforcer l'accueil et l'orientation des personnes en situation précaire. Les déplacements des équipes mobiles auprès des personnes à la rue (maraudes) sont intensifiés la journée

Cabinet de la préfète  
Service régional de la  
communication interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35  
Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

1/3

181, rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cedex 1

et en soirée, la semaine comme le week-end.

## **Le SIAO-115 (Service intégré d'accueil et d'orientation) géré par IMANIS**

Acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement, agissant pour le compte de l'État, le SIAO-115 coordonne les opérateurs de l'hébergement et oriente les personnes, en fonction des capacités, vers les places disponibles. **Il assure une permanence téléphonique 24H/24 via la plateforme 115.**

### **A Orléans**

**Équipe mobile sociale professionnelle de l'AIDAPHI** : des équipes interviennent auprès des usagers de la rue, du lundi au dimanche, sur des horaires qui varient entre 9h30 et 22h00 avec a minima une maraude quotidienne. En cas de conditions climatiques exceptionnelles, les maraudes journalières sont doublées.

**Maraudes des bénévoles de la Croix-Rouge** : les tournées se déroulent de 18h30 à 1h00 (point de rencontre à 18h30 et maraude à partir de 19h30) et, en cas de grand froid, peuvent également être mobilisées en journées.

**Accueil de jour du Relais Orléanais** : déjeuners et service de douches et lessive (sur rendez-vous).

### **A Montargis**

**Maraudes des bénévoles de la Croix-Rouge** : les tournées se déroulent de 18h30 à 22h00.

**Accueil de jour Imanis** : la prise en charge est continue, avec l'ouverture de l'accueil de nuit, 24h/24.

### **A Gien**

**Maraudes professionnelles Imanis** : les tournées se déroulent 2 fois par semaine – en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, les maraudes sont intensifiées.

**Accueil de jour Imanis** : L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, les lundis et jeudis après-midi.

### **A Pithiviers**

**Maraudes professionnelles Imanis** : les tournées se déroulent 2 fois par semaine – en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, les maraudes sont intensifiées.

**Accueil de jour Imanis** : continuité de la prise en charge, avec l'ouverture de l'accueil de nuit, 24h/24.

## **Entre hébergement et logement autonome**

**Afin de proposer à l'ensemble des personnes hébergées une orientation adaptée, elles bénéficient d'une évaluation sociale, qui a pour objectif de les aider à trouver des solutions pérennes d'hébergement et surtout de logement.**

Il convient en effet de favoriser tout au long de l'année un accès plus rapide au logement, en améliorant la fluidité de l'hébergement vers le logement. Dès que cela est nécessaire, l'offre de logement accompagné est ainsi mobilisée.

Dans cette perspective, l'État a développé, avec les opérateurs de l'hébergement et du logement, de nombreux dispositifs d'accès au logement, qui vont de la prise en charge en logement adapté à l'accès au logement autonome.

## **Plus de 1800 places de logements temporaires ou adaptés**

**Ainsi en complément du dispositif d'hébergement d'urgence, 1820 places de logements temporaires ou adaptés existent dans le Loiret. Elles sont réparties de la manière suivante :**

- 88 places financées exclusivement par le biais de l'allocation au logement temporaire ;
- 257 places de pensions de famille ;
- 577 places d'intermédiation locative dont 117 places créées en 2023 ;
- 898 places en résidence sociale.

Des mesures d'accompagnement vers et dans le logement sont également mises en place pour faciliter l'accès au logement autonome, et le lien entre insertion sociale et professionnelle est renforcé.

**Ainsi, la capacité totale d'accueil mobilisable sur l'ensemble du département s'élève à plus de 3200 places (hébergement et logement temporaire ou adapté confondus) au titre du droit commun (hors dispositifs dédiés aux migrants et demandeurs d'asile).**

### ***Pour en savoir plus***

Conseils à la population générale lors d'une vague de froid : <https://www.loiret.gouv.fr/Actualites/Vague-de-froid-comment-se-proteger>